

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 23 janvier 2024

Délibération n° 001-2024

Point 02.1

Point 02.1. de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 21 novembre 2023

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	25
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne prend pas part au vote	1

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 24 janvier 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

21 novembre 2023

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

Informations	5
1. Informations générales	5
2. Critérisation de l'évaluation à mi-parcours des ITI.....	5
Délibérations.....	12
4. Procès-verbal de la CFVU du 24 octobre 2023	12
5. Programmation budgétaire du levier Formation de l'IdEX pour l'année 2024	12
Approbation	12
7. Charte des associations étudiantes, revue par la Commission des règlements et statuts.....	12
Conventions internationales	13
24. Création de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Universität des Saarlandes, Allemagne.....	13
25. Création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de psychologie avec l'Universität Landau, Allemagne	13
26. Création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion avec l'Université catholique de Louvain, Belgique.....	14
27. Création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de théologie catholique avec l'Université Rome 3, Italie	14
28. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec l'Universidad EAFIT, Colombie	14
29. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et l'University of Economics in Bratislava, Slovaquie.....	14
30. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit et de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Leicester, Royaume-Uni	15
31. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour le service de formation continue (SFC) et la Faculté de droit, des sciences politiques et de gestion avec la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL)	15
6. Projets 2023/2024 financés par la CVEC – 2 ^{ème} partie	15
8. Tarification de la certification PeopleCert : avenant à la convention cadre.....	16
9. Prolongation de l'accréditation CLES et de la convention avec l'UHA.....	16
10. Création du parcours « Professorat des écoles – lettres et langues » - Faculté des Lettres	16
11. Création de deux parcours « Professorat des écoles – sciences de l'éducation » et « Métiers de la formation et l'intervention éducative » - INSPE	16

12. Dossier d'accréditation des masters MEEF – INSPE	17
13. Création de l'UE Préparation CAPES Philosophie – INSPE	17
14. Création du Diplôme d'État Manipulateur en électroradiologie médicale - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (<i>sous réserve</i>).....	17
15. Renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants de Sciences Po Strasbourg	17
15.1. Bourses de Mobilité Internationale (BMI).....	17
15.2. Fonds d'Aide Exceptionnelle (FAE).....	18
16. Modification de l'architecture et de la grille tarifaire du Programme grandes écoles (PGE) – EM	18
17. Projet d'ouverture de deux formations de l'EM Strasbourg à Mulhouse	20
18. Tarification du BAI EM Strasbourg	20
19. Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour l'année universitaire 2024/2025	20
20. Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025.....	21
21. Capacités d'accueil en 2ème année de 1er cycle MMOP pour l'année universitaire 2024/2025	26
22. Tarifs 2024/2025 et renouvellements des formations diplômantes proposées en formation continue - 1ère vague – SFC	26
Conventions nationales.....	26
23. Convention de partenariat pour l'admission en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie	26
32. Divers	26

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite (arrivée à 16h10)

Membres élus

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN

Collège A

Mme Éva LOUVET, M. Bruno TRESCHER, M. Fabrice FAVRET, Mme Catherine FLORENTZ, Mme Esther KELLENBERGER (procuration à Fabrice FAVRET jusqu'à 15h25), M. Benoît MASQUIDA, M. Jean-François LAFAIX, Mme Rachel SCHURHAMMER

Collège B

M. Jean-Daniel BOYER (procuration à Bruno TRESCHER à partir de 17h55), Mme Pascale ERHART, Mme Pascale PECCAVY, M. Thierry PRADIER

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, M. Mohamed CHARGUI, Mme Delphine KAPPS

Collège étudiant

M. Matthieu STEFFAN, M. Gustave NARDIN-GENNEQUIN, M. Charles LESECQ, Mme Wallis LECLERC

Invités

M. Christophe DE CASTELJAU, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Virginie ZINT, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Bernard LICKEL, Mme Aude ROCHOUX, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Jeannine RENNER, Mme Audrey COSTE, Mme Coralie BAJAS, Mme Pauline VORBURGER, Mme Angélique DANIEL

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU

Membres invités permanent

Mme Valérie GIBERT, Mme Sophie ROUSSEL, M. Alexis WARRET

Membres élus

Personnalités extérieures

Mme Doriane RAPP (procuration à Dominique KERN), Mme Irène WEISS

Collège A

M. Erik-André SAULEAU

Collège B

M. Cyrille BLONDET (procuration à Rachel SCHURHAMMER), Mme Laurence RASSENEUR (procuration à Benoît MASQUIDA), Mme Marion STRUB (procuration à Pascale ERHART), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Rachel SCHURHAMMER)

Collège BIATSS

Mme Pauline DUDKA

Collège étudiant

M. Selim AZZI (procuration à Charles LESECQ), M. Théau DEMOULY (procuration à Wallis LECLERC), Mme Alexa-Hang FOULON (procuration à Wallis LECLERC), Mme Héléna NAÏDJI (procuration à Gustave NARDIN-GENNEQUIN), Mme Océane BOURNEUF, M. Jérémy DARENNE, M. Nolan DEMET, M. Mathieu LEFEVRE, M. Corentin LIRAUD, M. Alexis SCHWAB, Mme Clémence WILTHIEN

Invités

Mme Camille FAUTH, Mme Sophie KENNEL, M. Édouard LAROCHE, Mme Angeline OKOMBI, Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE

La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Thierry BURGER-HELMCHEN dans l'attente de Mme Alexandra KNAEBEL. Le quorum est atteint.

Informations

1. Informations générales

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que Mme Alexandra KNAEBEL rejoindra la séance ultérieurement.

Le premier point d'information concerne le projet Include, permettant de développer les Licences dans les années à venir. Une première présentation des résultats triennaux de ce programme a eu lieu devant un jury. M. Thierry BURGER-HELMCHEN donne lecture de cet avis : « Le projet Include est un projet complexe, avec de nombreux aspects très positifs. Des idées originales ont été développées et le pilotage est excellent. L'avancée du projet semble donc très satisfaisante et le jury en recommande la poursuite. » M. Thierry BURGER-HELMCHEN remercie particulièrement la DES qui a piloté ce projet. Des recommandations concernent la mesure de l'impact final sur la réussite des étudiants.

Le deuxième point d'information porte sur la journée des ECI, à laquelle pouvaient participer les étudiants, les enseignants, les responsables de formation. Cette journée a réuni de nombreux participants, avec des échanges riches. La prochaine journée thématique aura lieu au mois de janvier et portera sur la formation en lien avec le développement durable.

Le troisième point d'information revient sur la nouvelle offre de formation 2024 abordée lors de la dernière CFVU, avec une discussion et un vote sur la catégorisation des futurs parcours (catégories verte, rouge, création). Le Conseil d'administration a entièrement suivi les décisions du CFVU et validé cette catégorisation à la majorité (2 abstentions, aucune voix défavorable). Les composantes ont donc été informées des formations concernées.

Le point n° 8 de l'ordre du jour (Tarification de la certification PeopleCert : avenant à la convention-cadre) est reporté. Les points n° 16, 17 et 18 sont déplacés en fin de séance. Les points n° 24 à 31 concernant les conventions internationales seront avancés.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT souhaite que le document concernant la nouvelle offre de formation soit transmis aux membres du CFVU.

2. Critérisation de l'évaluation à mi-parcours des ITI

Une présentation est projetée en séance.

Mme Catherine FLORENTZ indique que cette concertation a débuté lors du Conseil académique du 10 octobre 2023, visant à montrer les cadrages de l'évaluation à mi-parcours de ces Instituts thématiques interdisciplinaires (ITI). Les propositions de critères d'évaluation font suite à une rencontre avec les équipes porteuses des ITI (20 octobre), une autre avec les membres du Comité d'orientation stratégique ainsi qu'avec la Commission recherche.

Les grands enjeux prévalant à la création de ces ITI sont les suivants :

- Structurer les forces de recherche avec le CNRS et l'INSERM dans le cadre de la politique du site et de l'Idex ;
- Renforcer le lien recherche et formation en favorisant le continuum master-doctorat ;
- Valoriser la plus-value de la fusion en termes de pluridisciplinarité, favoriser l'interdisciplinarité et contribuer à la compréhension des défis scientifiques et sociétaux majeurs ;
- Accroître l'attractivité du site et son interaction avec les acteurs socio-économiques et culturels ;
- Accroître l'attractivité internationale et l'internationalisation ;
- Mener des actions transverses collaboratives sur la base des structures existantes, UR, composantes et ED.

La structuration du dossier à mi-parcours est composée d'un premier volet « Bilan » et d'un second volet « Trajectoire ». La partie « Bilan » se doit de mettre en lumière les premiers résultats et les effets transformants des projets ITI. Il s'agit d'avoir confirmation de l'excellence et de l'attractivité du site strasbourgeois et d'évaluer chaque ITI évaluation par rapport aux objectifs initiaux et aux recommandations initiales du jury. La description de la trajectoire visée en 2028 vient en regard de la trajectoire initiale (2019) et réelle (2024) au vu des moyens alloués et de l'historique de la communauté, en regard du contexte actuel des disciplines respectives et de celui de l'établissement.

Le premier critère porte sur la plus-value amenée par l'ITI. Selon la typologie de l'ITI, chacun mettra en avant des éléments marquants ou traduisant l'effectivité des projets :

- Structuration de la communauté suite aux recommandations initiales du jury pour les ITI probatoires ;
- Périmètre scientifique ;
- Excellence et attractivité (productions scientifiques, collaborations scientifiques internes) ;
- Effets leviers et impacts (structuration scientifique, investissement commun d'équipement et de plateformes, visibilité au niveau national et international, attractivité, réponse à des appels à projets) ;
- Politique de science ouverte (dépôt sur la plateforme institutionnelle UnivOak, open edition, data management plan).

M. Benoît MASQUIDA souhaite savoir s'il existe un projet d'interface entre HAL et UnivOak.

Mme Catherine FLORENTZ confirme qu'une interface est déjà fonctionnelle d'UnivOak vers HAL. Il est question de pouvoir également interfacer de HAL vers UnivOak.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT indique que la plus-value pour la thématique scientifique semble évidente, mais que pour la pédagogie et la formation, elle n'est pas apparente.

Mme Catherine FLORENTZ souligne que la thématique de la formation sera abordée ultérieurement.

M. Jean-Daniel BOYER souhaite savoir si les critères sont de nature qualitative ou quantitative.

Mme Catherine FLORENTZ répond qu'ils sont majoritairement qualitatifs, mais également quantitatifs pour certaines questions.

Le deuxième critère porte sur le renforcement du lien recherche-formation, en reprise des critères du reporting de STRAT'US et des quatre EUR :

- Mise en place du GP (graduate program) niveau master ;
- Articulation recherche-formation (éléments de formation par la recherche, continuum master-doctorat, taux d'intervention de personnels ONR) ;
- Mise en place du GP niveau doctorat : éléments de transformation de la formation par la recherche ;
- Suivi des cohortes.

Le troisième critère porte sur le développement des pratiques pédagogiques innovantes, également en reprise des critères du reporting de STRAT'US et des EUR :

- Pratiques pédagogiques déclinées ;
- Dispositifs d'auto-évaluation et mise en place d'un conseil de perfectionnement le cas échéant.

M. Thierry PRADIER revient sur le taux de participation des personnels ONR. Il milite pour que les enseignants-chercheurs qui peuvent enseigner une spécialité soient en premier lieu sollicités, avant le personnel du CNRS. Or le nombre d'intervenants de personnels ONR semble être mis en avant comme critère d'évaluation.

Mme Catherine FLORENTZ souligne que cette question peut être analysée de différentes manières. Ces questions sont liées au contexte des EUR et du programme STRAT'US, dont l'un des critères est la participation à la formation de personnel non enseignant, en particulier des ONR. Ils peuvent suivre des étudiants en stage de laboratoire, mais également donner une certaine proportion de cours afin d'enrichir et diversifier la contribution.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT estime que des listes d'intervenants seraient suffisantes pour ce critère d'évaluation, mais qu'il est question ici de taux de participation, ce qui induit une charge administrative supplémentaire pour y répondre.

Mme Catherine FLORENTZ présente Audrey COSTE, Directrice de la mission Prospective et action stratégique, Coralie BAJAS, de la mission Prospective et action stratégique et Pauline VORBURGER, manager du programme ITI de l'Université de Strasbourg. Le programme STRAT'US inclut annuellement ces éléments quantitatifs.

Mme Pauline VORBURGER confirme qu'une liste d'intervenants serait plus simple, mais qu'un indicateur précis est réclamé dans le cadre de la remontée annuelle de STRAT'US à l'ANR. Il est simplement transposé dans l'évaluation à mi-parcours des ITI. Un outil de suivi et une base de données ont été créés pour répondre à cet indicateur. L'Etat demandait une augmentation de la participation des ONR dans l'enseignement : le comité de pilotage a fait le choix de respecter l'enjeu du référencement de ces intervenants, sans s'inscrire dans une augmentation.

Mme Rachel SCHURHAMMER regrette que ces indicateurs ne fassent pas référence au point de vue des étudiants (le sentiment d'appartenance, la plus-value de la formation, etc.) Le continuum entre licence et master ne semble pas non plus évoqué.

Mme Audrey COSTE répond que des dispositifs d'auto-évaluation prennent en compte des évaluations par les étudiants et doctorants, pour tous les ITI. Une rencontre avait eu lieu l'année précédente sans représentants étudiants, l'enjeu est donc de mieux faire évoluer les gouvernances.

Mme Rachel SCHURHAMMER souligne qu'il serait intéressant de donner la parole aux étudiants au cours de cette évaluation, afin de recueillir leur vécu de ce parcours.

Mme Catherine FLORENTZ revient sur le continuum entre licence et master au sein de l'établissement : la partie « trajectoire » permettra d'insérer cette question, qui ne fait pas partie du cahier des charges du bilan. Cela dépend de certaines spécificités : les chimistes viennent principalement de l'extérieur de l'établissement, les biologistes de l'intérieur.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT suggère d'utiliser les mêmes outils que les évaluations des enseignements et des formations. Cela répondrait à la diversité des cas envisagés. Concernant le bilan des cohortes, elle souhaite connaître quelle est la méthode employée.

Mme Audrey COSTE explique qu'en raison de la diversité des ITI, le référencement des cohortes est manuel, avec le numéro INE croisé avec APOGEE. L'enjeu est d'intégrer cette connaissance fine des étudiants concernés dans le suivi de cohortes réalisé par l'ORESIPÉ.

Mme Catherine FLORENTZ rappelle que ce suivi n'est pas celui de l'ORESIPÉ, mais que chaque ITI sache pour ses cohortes si les sortants de master ont poursuivi en thèse ou sont partis, si les futurs sortants de doctorat ont bénéficié de cet environnement pluridisciplinaire.

Mme Audrey COSTE ajoute que la plus-value à ce sujet ne pourra être analysée qu'avec une comparaison des cohortes de l'ORESIPÉ.

Mme Catherine FLORENTZ poursuit la présentation avec le quatrième critère d'évaluation, portant sur les actions en faveur de l'interdisciplinarité, en écho avec l'*advice paper* sur l'implémentation de l'interdisciplinarité (LERU) :

- Quelle est l'organisation et le management de l'interdisciplinarité ? (Animation scientifique interne, actions stratégiques déployées, mise en place d'outils)
- Comment est mise en œuvre l'interdisciplinarité ? (Appels à projets, co-encadrements de thèses, séminaires, écoles de saison, etc.)

Le cinquième critère porte sur l'augmentation de l'attractivité et l'internationalisation : quelle incarnation en particulier pour la formation ?

- En recherche : collaboration internationale, lien et contribution avec EUCOR et Epicur, *fellows*, chercheurs invités, CPJ, etc.

- En formation-recherche : attractivité locale, nationale, internationale ; nombre d'UE en langue étrangère ; partenariats avec des établissements d'enseignement supérieurs ;
- Rayonnement : événements, colloques à forte visibilité.

M. Benoit MASQUIDA s'interroge sur ce que signifient les *fellows* dans ce cadre et si une CPJ non ouverte est considérée comme un signe de non-attractivité, dans la mesure où il existe peu de prise sur cette question.

Mme Catherine FLORENTZ répond qu'il s'agit d'utiliser les budgets de l'ITI pour payer le déplacement d'un chercheur. Quant aux CPJ, des budgets peuvent venir compléter l'attractivité d'une chaire, pilotés par la Commission recherche en accord avec le Vice-président aux ressources humaines, puis soumis au Ministère.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT suggère que les professeurs invités soient intégrés dans les critères d'évaluation de la formation-recherche.

Mme Catherine FLORENTZ rappelle qu'il existe peu de professeurs invités sur le périmètre de l'Université de Strasbourg. Elle prend toutefois note de cette suggestion.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT revient sur les enseignements en langue étrangère, et demande si le nombre d'UE est un bon critère.

M. Jean-Daniel BOYER souligne qu'un critère comme les ECTS ou les volumes horaires serait plus efficient.

Mme Catherine FLORENTZ indique que pour favoriser l'attractivité internationale, soit les étudiants étrangers doivent parler français, soit l'Université doit leur offrir des enseignements en anglais, sur l'ensemble de l'UE.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT ajoute que les listes d'enseignements sont plus faciles administrativement à extraire, mais ne répondent pas au besoin quantitatif.

Pauline VORBURGER souligne que les listes existent et que les extractions APOGEE permettent des informations précises sur l'ensemble des ITI. Le volume horaire serait peut-être pertinent, car les volumes horaires des offres de formation prévus dans les *graduate programs* sont déjà calculés.

M. Thierry PRADIER précise que le critère de l'UE ne donnera pas toutes les informations sur la façon dont les formations décident d'organiser leur maquette.

Mme Rachel SCHURHAMMER ajoute que le critère du FLE pour les étudiants est également un critère d'attractivité internationale.

Mme Catherine FLORENTZ présente le sixième critère d'évaluation, portant sur les relations avec la société et le niveau d'implication des acteurs socio-économiques, culturels, institutionnels (actions d'insertions, événements, potentiel d'innovation et de valorisation, diffusion de la culture scientifique et technique).

Enfin, un dernier critère porte sur la gouvernance et la prise de décision : rôles et responsabilités des organes décisionnels selon la charte des ITI ; liens avec les unités de recherche, les composantes, les écoles doctorales ; communication des informations sur les activités aux parties prenantes. Sur le plan du financement seront abordés l'analyse du budget et du taux d'exécution et le mécanisme de prise de décision concernant l'allocation des moyens.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT souhaite savoir si cette évaluation à mi-parcours passera par les conseils de composantes, étant donné que toutes sont impliquées dans des ITI.

Mme Catherine FLORENTZ rappelle que la construction de ce rapport doit être effectuée avec les composantes et les unités de recherche. Il n'est pas prévu de soumettre cette évaluation aux conseils de composantes, mais elle prend note de cette proposition.

Mme Audrey COSTE souligne que si l'intégration des composantes était effective, cette présentation serait évidente. La question témoigne du chemin qui reste à parcourir.

Mme Rachel SCHURHAMMER témoigne de la difficulté à co-construire et à entraîner les équipes dans le bon fonctionnement de ces objets que sont les ITI. Plus la communication sera ouverte et collective, plus cette implication sera effective. Il ne s'agirait pas de l'imposer, mais de le suggérer.

M. Thierry PRADIER souhaite savoir si les budgets des ITI peuvent être communiqués.

Mme Catherine FLORENTZ répond que la dotation attribuée a été présentée en 2020 au moment du lancement des ITI. L'utilisation de ce budget fait partie de cette évaluation à mi-parcours et il n'est pas possible de communiquer à ce sujet avant cette évaluation.

Mme Audrey COSTE ajoute qu'il existe une vision très claire de ces budgets au niveau de la Direction des finances de l'Université. D'autres ITI sont en gestion CNRS.

Mme Catherine FLORENTZ prend note de cette demande de communication, qui pourra intervenir après l'évaluation.

Pauline VORBURGER souligne que ces chiffres existent, mais qu'ils doivent être accompagnés de textes explicatifs, avec des typologies de projets différentes, d'anciens Labex, des communautés émergentes, des ITI probatoires. Les typologies de dépense et les taux d'exécution sont donc différents en fonction de ces historiques.

Mme Catherine FLORENTZ présente le calendrier prévisionnel dans le développement de cette critérisation. Un bureau de pilotage aura lieu jeudi 23 novembre et une réunion avec les équipes coordinatrices des ITI est prévue le 27 novembre pour une consolidation au Copil de l'Idex le 4 décembre et un document à finaliser au CAC le 12 décembre.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT revient sur la présentation de Paolo Samorì, de l'Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS), habitué des projets européens et pour qui cette évaluation sera plus facile que pour d'autres collègues. De plus, pour un ITI concernant de nombreux étudiants comme l'ITI MAKERS, cela va entraîner une charge administrative qui sera très lourde pour les collègues."

Mme Catherine FLORENTZ souligne que ce document n'est pas à rendre pour la fin de l'année : les ITI auront de janvier à fin mars pour y répondre.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande si cette évaluation représente une surcharge de travail à prévoir.

Mme Catherine FLORENTZ rappelle que des entretiens ont eu lieu avec tous les ITI en amont et que des chiffres et indicateurs ont déjà été extraits.

Mme Audrey COSTE ajoute que le travail d'auto-évaluation et la rédaction du document impliquent nécessairement une charge de travail supplémentaire.

3. Liste des ouvertures de parcours en alternance pour 2024/2025

Une présentation est projetée en séance.

Mme Virginie ZINT propose un bilan de l'alternance à l'Université de Strasbourg ainsi qu'une liste des ouvertures de parcours en alternance pour 2024/2025.

L'alternance recouvre les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Au 15 janvier 2023, l'université comptait 2661 alternants, ce qui représentait une augmentation de +17 % des effectifs par rapport à l'année précédente. La répartition par niveau de formation montre une augmentation constante dans tous les niveaux. 136 parcours de formations en alternance étaient ouverts en 2022, dont 12 nouveaux parcours. 130 parcours de formations en alternance étaient ouverts en 2023, dont 9 nouveaux parcours. La baisse constatée entre ces deux années est liée à l'ouverture des Bachelors universitaires de technologie qui ont intégré un certain nombre de licences professionnelles.

Pour la future année universitaire, le processus passe par un avis de la commission alternance Unistra puis une validation par le conseil du CFA partenaire. Le CFAU n'instruit que les diplômés avec fiche RNCP valide. 18 nouveaux parcours sont en demandes d'ouverture pour 2024 (dossiers consolidés réceptionnés fin octobre 2023). Toutes les formations souhaitent que le CFAU soit le CFA partenaire, mis à part un Diplôme d'ingénieur Economie circulaire des matériaux plastiques de l'Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux de Strasbourg, qui étudie la possibilité d'ouvrir cette formation avec le CFA Polyvia. En outre, une demande de modification de fiche RNCP a été formulée. Le prochain conseil CFAU aura lieu le 30 novembre et un prochain conseil est programmé au mois de janvier 2024.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne de la présence d'un DU ouvert en alternance.

Mme Virginie ZINT confirme que si la fiche RNCP est valide, les DU peuvent ouvrir en alternance.

M. Jean-Paul DE LA RICA précise que le Centre de formation des musiciens intervenants présente dans ce cadre un diplôme d'établissement reconnu au niveau national, entrant dans la catégorie de diplômes pouvant donner lieu à une fiche RNCP.

Délibérations

4. Procès-verbal de la CFVU du 24 octobre 2023

Le procès-verbal du 24 octobre 2023 est approuvé à la majorité des votants.

5. Programmation budgétaire du levier Formation de l'IdEX pour l'année 2024

M. Thierry BURGER-HELMCHEN présente la répartition des fonds du levier de formation de l'IdEX pour l'année 2024. Le montant global n'a pas été modifié par rapport à 2023, mais des changements sont intervenus dans les différentes rubriques. La principale modification porte sur les fellowships, qui passent à zéro : ce montant a été réattribué à la rénovation des pratiques pédagogiques et aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) auxquels peuvent participer l'ensemble des composantes.

La programmation budgétaire du levier Formation de l'IdEX pour l'année 2024 est approuvée à la majorité des votants.

Approbaton

7. Charte des associations étudiantes, revue par la Commission des règlements et statuts

M. Christophe DE CASTELJAU rappelle que le texte de la nouvelle charte des associations étudiantes a été révisé et intègre les propositions de la Commission des règlements et statuts. Cette nouvelle charte sera applicable après validation par le Conseil d'administration.

M. Thierry PRADIER souhaite que soit rappelé ce que permet ou ne permet pas cette charte.

M. Christophe DE CASTELJAU indique que la signature de la charte est une condition pour qu'une association étudiante puisse bénéficier de financements Unistra et puisse mentionner le nom « Unistra » dans son appellation. L'accès aux locaux de l'Université est également favorisé aux associations signataires de la charte, dans les limites de ses capacités. Toutefois, une association qui regrouperait des étudiants qui n'ont pas tous signé la charte (car provenant par exemple d'un autre établissement) peut se voir accorder la mise à disposition de locaux.

M. Benoit MASQUIDA souligne que les syndicats étudiants se sont vu récemment interdire l'accès au Palais universitaire pour se réunir. Il se fait l'écho de l'inquiétude formulée par plusieurs élus et souhaite des explications à ce sujet.

M. Christophe DE CASTELJAU indique ne pas pouvoir répondre pour ce cas précis. Il rappelle que la mise à disposition de locaux doit procéder d'une demande en amont.

Mme Alexandra KNAEBEL ajoute qu'elle n'a pas été informée de ce cas et se renseignera à ce sujet.

M. Gustave NARDIN-GENNEQUIN relate les faits tels qu'ils lui ont été rapportés : après un rassemblement qui a pu se tenir à l'extérieur de l'Université, l'entrée du Palais universitaire était filtrée. Il n'était pas question d'une réservation de salle puisque les syndicats souhaitaient se rassembler dans le hall. Il ajoute que ce jour, une réunion a eu lieu et que les services de sécurité se sont montrés véhéments, alors même que ce rassemblement avait lieu dans le calme et sans volonté de commettre une quelconque dégradation.

Mme Alexandra KNAEBEL apporte un élément de réponse en rappelant que le hall du Palais universitaire est réservable en amont. Elle apportera une réponse complète ultérieurement sur ce qui a conduit les services de sécurité à prendre cette décision.

M. Thierry PARDIER ajoute que l'annonce de ce rassemblement avait été publiée sur Instagram, seule manière pour la sécurité d'être au courant à ce sujet.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN s'étonne qu'une annonce ait eu lieu sur Instagram alors même que le collectif n'a pas déposé de demande de réservation à l'Université. Il rappelle que le plan Vigipirate actuel impose des précautions particulières.

M. Gustave NARDIN-GENNEQUIN indique que les annonces sur Instagram sont réalisées pour qu'un maximum d'étudiants soit informé. Les délais de traitement des demandes de réservation à l'Unistra sont assez longs.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN rétorque que les équipes s'efforcent de traiter les demandes systématiquement dans les 24 heures.

La Charte des associations étudiantes, revue par la Commission des règlements et statuts est approuvée à la majorité des votants.

Conventions internationales

24. Création de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Universität des Saarlandes, Allemagne

Mme Angélique DANIEL présente la création de ce cursus intégré franco-allemand entre l'Université de la Sarre Uds et l'Université de Strasbourg, qui vise à proposer une offre de formation en 5 ans en relations internationales et en études européennes menant à une diplomation reconnue par les deux partenaires (Bachelor et Master de l'Uds, Master de l'Unistra, Diplôme de Sciences Po Strasbourg). Ce diplôme pourra accueillir jusqu'à 24 étudiants.

La création de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Universität des Saarlandes, Allemagne est approuvée à la majorité des votants.

25. Création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de psychologie avec l'Universität Landau, Allemagne

Mme Angélique DANIEL présente la création de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une Formation en partenariat international aboutissant à la délivrance d'un double diplôme entre la Faculté de psychologie et l'Universität Landau, Allemagne. L'objectif est de proposer le premier parcours franco-allemand en Master de Psychologie sociale, du Travail et des Organisations, avec une cohorte croisée : réalisation de la première année du diplôme (M1) dans l'université d'origine de l'étudiant et deuxième année (M2) dans l'université partenaire. La mise en œuvre de ce programme de formation n'implique aucune création d'enseignements (les enseignements suivis sont ceux des maquettes des diplômes existants dans les deux universités), ni aucune modification des capacités d'accueil.

La création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de psychologie avec l'Universität Landau, Allemagne, est approuvée à la majorité des votants.

26. Création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion avec l'Université catholique de Louvain, Belgique

Mme Angélique DANIEL présente la création de l'Accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une formation en partenariat international aboutissant à la délivrance d'un double diplôme entre la Faculté des sciences économiques et de gestion et l'Université Catholique de Louvain, Belgique. Il s'agit d'une cohorte unique : les étudiants passent la première année en Belgique et la deuxième année à l'Unistra. Les établissements partenaires délivreront respectivement un diplôme de master en Macroéconomie et politiques européennes de l'Université de Strasbourg et un diplôme de master en Sciences économiques de l'UC Louvain.

La création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion avec l'Université catholique de Louvain, Belgique, est approuvée à la majorité des votants.

27. Création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de théologie catholique avec l'Université Rome 3, Italie

Ce point est retiré.

28. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec l'Universidad EAFIT, Colombie

Mme Angélique DANIEL présente le renouvellement de l'entente complémentaire pour la mise en œuvre d'une formation en partenariat international aboutissant à la délivrance d'un double diplôme entre l'EM Strasbourg et l'Universidad EAFIT, Colombie. Il aboutit à la délivrance, à l'École de Management de l'Université de Strasbourg du Diplôme Grande Ecole, grade de Master et à l'Université EAFIT du Master of International Business (pour les étudiants de l'EM Strasbourg et les étudiants d'EAFIT inscrits dans le programme MIB) ou du Master of Business Administration (pour les étudiants d'EAFIT inscrits dans le programme MBA). Les étudiants de l'EM Strasbourg effectuent leur mobilité durant la 1^{ère} année de Master. Les étudiants d'EAFIT ont le choix d'effectuer leur mobilité en 1^{ère} ou 2^e année de Master. Cette coopération existe depuis 2002.

Le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec l'Universidad EAFIT, Colombie, est approuvé à la majorité des votants.

29. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et l'University of Economics in Bratislava, Slovaquie

Mme Angélique DANIEL présente le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une formation en partenariat international aboutissant à la délivrance d'un double diplôme entre l'EM Strasbourg et l'University of Economics in Bratislava (Slovaquie). Il aboutit à la délivrance, à l'École de Management de l'Université de Strasbourg, du Diplôme Grande Ecole, grade de Master, et à l'University of Economics in Bratislava du Diplôme d'ingénieur du programme de Management

International. Les étudiants effectuent leur 1^{ère} année de Master dans leur université d'origine et leur 2^e année de Master dans l'université partenaire.

Le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et l'University of Economics in Bratislava, Slovaquie, est approuvé à la majorité des votants.

30. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit et de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Leicester, Royaume-Uni

Mme Angélique DANIEL présente un avenant de modification et de renouvellement à l'Accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une formation en partenariat international aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de niveau LLB/Maîtrise en droit anglais et français entre la Faculté de Droit et de Sciences Politiques et l'Université de Leicester, Royaume Uni. Le cursus peut accueillir jusqu'à 15 étudiants par promotion : dans le cadre de ce renouvellement le porteur de projet souhaite augmenter le nombre d'étudiants à 20 étudiants par promotion.

M. Jean-François LAFAIX précise que les diplômes obtenus sont un LLB du côté britannique et un Master 1 du côté français, avec la possibilité de poursuivre en Master 2. Cette extension de 15 à 20 étudiants est présentée pour une année, destinée à préparer un renouvellement classique (4 à 5 années) ultérieurement.

L'avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit et de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Leicester, Royaume-Uni, est approuvé à la majorité des votants.

31. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour le service de formation continue (SFC) et la Faculté de droit, des sciences politiques et de gestion avec la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL)

Mme Angélique DANIEL présente un avenant de prolongation à la convention pour la mise en œuvre d'une formation délocalisée en formation continue, niveau Master 2 Droit des affaires Parcours Juriste conformité Compliance Officer, entre le Service de Formation continue (Faculté de Droit, des sciences politiques et de gestion de Strasbourg) et la Chambre des salariés du Luxembourg. Cette coopération a débuté en 2015. La mise en place du parcours Droit des Affaires, sur la base des termes du programme Commerce électronique avait été approuvée lors de la Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg en date du 25 octobre 2022 pour une période de deux ans. Cet avenant de prolongation permettra de couvrir l'année 2024/2025 au complet.

L'avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour le service de formation continue (SFC) et la Faculté de droit, des sciences politiques et de gestion avec la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) est approuvé à la majorité des votants.

6. Projets 2023/2024 financés par la CVEC – 2^e partie

M. Christophe DE CASTELJAU rappelle que la CVEC comprend 50 % de représentants étudiants (un représentant par organisation représentative à la CFVU et au CA) et 50 % de représentants des services porteurs des actions ainsi que les partenaires comme le Crous et l'Eurométropole. Deux projets concernent le logement étudiant, deux projets concernent le sport et plusieurs projets sont à l'étude en termes de faisabilité.

Mme Rachel SCHURHAMMER souhaite des précisions sur l'aide au logement.

M. Christophe DE CASTELJAU indique que l'Unistra apporte un financement à l'AFGES, qui rend compte de l'utilisation des crédits. La gestion est déléguée à l'AFGES.

Les projets 2023/2024 financés par la CVEC (deuxième partie) sont approuvés à la majorité des votants.

8. Tarification de la certification PeopleCert : avenant à la convention-cadre

Ce point est retiré.

9. Prolongation de l'accréditation CLES et de la convention avec l'UHA

M. Jean-Paul DE LA RICA présente la mise en adéquation entre la prolongation de la certification CLES accordée à l'ensemble des établissements par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche jusqu'en 2024, et la convention qui lie l'Unistra depuis 2018 à l'Université de Haute-Alsace.

La prolongation de l'accréditation CLES et de la convention avec l'UHA est approuvée à la majorité des votants.

10. Création du parcours « Professorat des écoles – lettres et langues » - Faculté des Lettres

M. Thierry BURGER-HELMCHEN souligne que les points 10, 11, 12 et 13 possèdent des éléments en commun. Il s'agit de créations pour la rentrée 2024, alors que la dernière CFVU avait validé l'architecture de l'offre de formations. Cependant, les formations de type MEEF n'étaient pas concernées, tout comme les formations liées à la préparation au professorat des écoles, en raison d'un calendrier décalé par le ministère. Le parcours Professorat des écoles – lettres et langues est une licence.

Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que les points 10 et 11 concernent des créations de parcours découlant de la rédaction du contrat d'objectifs et de moyens de l'établissement et fait suite à une réflexion initiée par l'Unistra au printemps en réponse à la problématique d'attractivité des métiers de l'enseignement. L'Unistra est financé pour expérimenter ce projet à durée limitée, à la rentrée 2024.

La création du parcours « Professorat des écoles – lettres et langues » - Faculté des Lettres est approuvée à la majorité des votants.

11. Création de deux parcours « Professorat des écoles – sciences de l'éducation » et « Métiers de la formation et l'intervention éducative » - INSPE

La création de deux parcours « Professorat des écoles – sciences de l'éducation » et « Métiers de la formation et l'intervention éducative » - INSPE est approuvée à la majorité des votants.

Mme Rachel SCHURHAMMER rappelle que la faculté de Chimie a été associée en tant que porteur d'un PPE, mais souligne la nécessité de contrôler sur Parcoursup les accès dans les trois filières. Elle souligne la crainte de voir disparaître les profils scientifiques dans le professorat des écoles.

Mme Pascale ERHART confirme que ces parcours doivent être présentés clairement pour montrer les spécialités de chacun.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne qu'il existe une philosophie commune sur la question de la professionnalisation, avec une spécificité sur le PPE due au cadrage national. L'expérimentation est portée par l'établissement et la remarque sur la vigilance nécessaire est bien entendue.

12. Dossier d'accréditation des masters MEEF – INSPE

Le dossier d'accréditation des masters MEEF – INSPE est approuvé à la majorité des votants.

13. Création de l'UE Préparation CAPES Philosophie – INSPE

La création de l'UE Préparation CAPES Philosophie – INSPE est approuvée à la majorité des votants.

14. Création du Diplôme d'État Manipulateur en électroradiologie médicale - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

M. Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que ces formations déjà existantes sont progressivement intégrées à l'université.

Mme Ester KELLENBERGER souligne que le modèle de formation proposé est intéressant, mêlant formation initiale et stage, sur trois ans. Toutefois, le dossier mentionne que le travail est mené en collaboration avec le lycée Jean Rostand et qu'un transfert progressif des ressources humaines est prévu, ce qui semble étonnant.

Mme Alexandra KNAEBEL explique qu'il s'agit d'une demande de mise à disposition des compétences du lycée Jean Rostand (3 ETP), le temps d'amorcer, d'installer et de permettre de développer des compétences.

Mme Ester KELLENBERGER ajoute que les volumes horaires présentés dans les maquettes sont importants.

Mme Alexandra KNAEBEL confirme que cette formation recouvre près de 2000 heures d'enseignement sur 3 ans, correspondant au cadrage national.

La création du Diplôme d'État Manipulateur en électroradiologie médicale - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, est approuvée avec 26 voix pour sous réserve de l'obtention des moyens apportés par le conseil Régional et par le Rectorat d'Académie comme indiqué dans le dossier.

15. Renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants de Sciences Po Strasbourg

15.1. Bourses de Mobilité Internationale (BMI)

M. Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que les étudiants de troisième année de Sciences Po ont une mobilité obligatoire, parfois difficile à assumer pour les étudiants boursiers. Ce fonds spécifique vise à aider ces étudiants lors de ce déplacement à l'étranger.

Le renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants de Sciences Po Strasbourg (Bourses de mobilité internationale) est approuvé à la majorité des votants.

Mme Rachel SCHURHAMMER souligne que certaines composantes présentant des mobilités obligatoires sur certaines destinations remplissent les places disponibles sur les échanges internationaux et défavorisent le départ d'étudiants pour lesquels l'échange n'était pas obligatoire.

M. Jean-François LAFAIX souhaite savoir si Sciences Po possède ses propres accords pour Erasmus ou ses partenariats internationaux.

Mme Rachel SCHURHAMMER indique qu'un point spécifique à ce sujet devrait être proposé. Pour l'Angleterre notamment, il existe un quota de l'Université.

M. Jean-Paul DE LA RICA rappelle que certains éléments répondent à des accords propres à la composante. Dans certains cas, il doit y avoir élargement aux quotas universitaires. L'Angleterre est un cas à part depuis la sortie de l'Union européenne, avec un contingent précis. Ce point sera vérifié avec la Direction des relations internationales.

15.2. Fonds d'Aide Exceptionnelle (FAE)

M. Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle le principe de ce Fonds d'aide exceptionnelle, destiné à aider ponctuellement les étudiants. Sciences Po Strasbourg souhaite changer le nom, de Fonds d'aide d'urgence à Fonds d'aide exceptionnelle.

Le renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants de Sciences Po Strasbourg (Fonds d'aide exceptionnelle) est approuvé à la majorité des votants.

16. Modification de l'architecture et de la grille tarifaire du Programme grandes écoles (PGE) – EM

Mme Alexandra KNAEBEL indique que les points 16, 17 et 18 font référence à des projets de formation de l'EM. Au printemps 2023, un changement de Direction a eu lieu à l'EM Strasbourg, ainsi qu'une demande de révision des tarifs qui n'avait été approuvée ni par la CFVU ni par le CA. Le CA avait invité l'EM à reconsidérer sa stratégie de formation. La Direction propose donc un certain nombre de diplômes autres que les diplômes nationaux. Cette stratégie revisitée consiste d'une part à renforcer sa position régionale en s'appuyant sur l'un de ses diplômes de grade licence, le DU Bachelor des affaires internationales, et d'autre part en proposant un programme grandes écoles au niveau post-bac, soit un cursus en 5 ans. L'EM souhaite faire évoluer son PGE à partir de la rentrée 2024. Ce programme conférerait le grade Master aux futurs diplômés. La politique de frais modulés se base sur une exonération partielle des frais en fonction des niveaux de bourse des étudiants.

M. Jean-François LAFAIX souhaite savoir si les frais du DU, comparativement à d'autres diplômes semblables, sont plus ou moins élevés.

Mme Alexandra KNAEBEL répond ne pas avoir comparé les tarifs des Programmes grandes écoles, mais que l'EM est positionné sur des frais plutôt bas par rapport aux autres écoles.

M. Dominique SCHLAEFLI explique que dans l'architecture de l'offre de formation continue, les frais de l'EM peuvent sembler plus élevés. Néanmoins, des stagiaires de formation continue intègrent régulièrement cette école, dont les tarifs ne sont pas les plus élevés au niveau national.

M. Bruno TRESCHER souligne que l'EM propose une stratégie de développement sur 5 ans pour compenser une perte d'attractivité. Toutefois, les grandes écoles de commerce recrutant toutes à Bac+2 ou Bac+3, le recrutement post-bac pourrait apparaître comme une forme de déclassement. Il s'inquiète également que

ce choix stratégique soit réalisé au détriment d'autres composantes de l'Unistra qui présentent des formations en droit ou en gestion.

Mme Alexandra KNAEBEL estime que le choix du recrutement post-bac est assumé d'un point de vue stratégique par l'EM. En s'inscrivant dans le concours SESAME avec un recrutement national, le vivier d'étudiants est également élargi géographiquement. L'impact de l'ouverture de cette formation post-bac sur les autres formations de l'Unistra dans les domaines du droit, économie et gestion devra effectivement être mesuré. La CFVU ayant acté le suivi annuel de toutes les créations de formations, une recommandation peut donc être formulée en ce sens.

M. Jean-François LAFAIX souligne que seules les maquettes des deux premières années sont présentées.

Mme Alexandra KNAEBEL confirme qu'il serait important de vérifier quelles sont les modifications opérées à partir de la troisième année de ce PGE.

M. Bruno TRESCHER ajoute que la proportion d'étudiants boursiers dans ces formations serait également intéressante. Ce type de configuration interne à l'université a pour conséquence qu'une entité demandant des droits d'inscriptions élevés pour un cursus va attirer une partie des étudiants, tandis que les étudiants ne pouvant pas accéder à ce cursus vont s'inscrire dans une entité qui ne demandera pas de droits, mais ne bénéficiera pas de la logistique, de l'administration et de l'immobilier adéquat, entraînant des conditions d'enseignements moins satisfaisantes. Cela peut accroître ces décalages, ce qui est inacceptable pour les étudiants comme pour les enseignants-chercheurs.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne qu'il faudra réfléchir à une méthodologie de mesure de cette question, dans un bilan plus complet au bout de deux ans. En effet, il s'agit de deux modèles économiques différents qui cohabitent au sein d'un même établissement.

M. Benoit MASQUIDA ajoute que certains éléments sont communs malgré deux modèles économiques différents, et que la comparaison peut être établie facilement avec le nombre d'étudiants, d'enseignants, de personnels administratifs. Sur l'aspect immobilier, les modalités de fonctionnement sont effectivement différentes.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que l'EM, d'un point de vue statutaire, est une composante dérogatoire (713-9). Des contraintes sont liées à des spécificités qui induisent des différences au sein de l'établissement.

Mme Rachel SCHURHAMMER souhaite savoir si cette ouverture de programme doit pouvoir opérer un équilibre financier pour l'EM. En outre, l'impact de l'ouverture de cette formation post-bac sur les autres formations de l'Unistra devra pouvoir être comparé d'ici deux ans.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne que le « bourrelet démographique » conduisant à une baisse des inscriptions est en train d'advenir, conjugué au développement d'une offre privée très concurrentielle, y compris au niveau post-bac. Cette étude doit être menée en tenant compte de ce contexte général.

M. Jean-Daniel BOYER indique que l'EM est elle-même concurrencée par d'autres écoles privées. Il conviendrait donc de réfléchir aux coopérations possibles entre l'EM et les composantes de l'Université de Strasbourg.

Mme Alexandra KNAEBEL note ce point, qu'elle partagera avec le Directeur de l'EM.

La modification de l'architecture et de la grille tarifaire du Programme grandes écoles (PGE) de l'EM est approuvée avec 8 voix pour et 15 abstentions. La CFVU conditionne cette approbation par un suivi annuel du développement de la formation. Ce bilan devra notamment mettre l'accent sur l'impact de l'ouverture de cette formation post-bac sur les autres formations de l'Unistra dans le domaine droit, économie, gestion.

17. Projet d'ouverture de deux formations de l'EM Strasbourg à Mulhouse

Mme Alexandra KNAEBEL indique que l'EM Strasbourg prévoit à la rentrée 2024/2025 l'ouverture d'un campus à Mulhouse afin d'y proposer le DU Bachelor (BAI) ainsi qu'un Master 2 Ingénierie des affaires en formation continue et en apprentissage. Ces deux ouvertures s'inscrivent en réponse à une sollicitation de l'EM des parties prenantes de la région, dans le département du Haut-Rhin. L'analyse du vivier de candidats au DU BAI à Strasbourg réalisée par l'EM montre qu'une partie conséquente est originaire du Haut-Rhin et de Franche-Comté. La composante envisage également de diversifier les modalités de mise en œuvre de la formation en ouvrant la troisième année à l'apprentissage sur les deux sites. L'ouverture du BAI à Mulhouse ne procède pas par augmentation des capacités d'accueil : une partie des places de Strasbourg se déploieront sur le site mulhousien.

Le projet d'ouverture de deux formations de l'EM Strasbourg à Mulhouse est approuvé à la majorité des votants.

18. Tarification du BAI EM Strasbourg

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que la tarification actuelle du DU BAI est de 8500 euros pour l'année 1 et 2, puis de 7500 euros pour la troisième année du BAI. L'EM souhaiterait aligner la tarification de cette troisième année du DU BAI à celui de la première et deuxième année.

La tarification du BAI de l'EM Strasbourg est approuvée à la majorité des votants.

19. Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour l'année universitaire 2024/2025

M. Jean-Paul DE LA RICA explique que les capacités d'accueil dont il est question ici seront présentées sur la plateforme Parcoursup. Conformément au Code de l'éducation, l'Université propose, mais le Recteur de région académique dispose. A l'issue de ce vote, un dialogue aura lieu avec les services du Rectorat de région académique afin d'arrêter officiellement les capacités d'accueil de premier cycle.

M. Jean-François LAFAIX revient sur le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit et de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Leicester au Royaume-Uni et s'interroge sur les chiffres présentés qui semblent inférieurs à ce qui a été voté.

M. Jean-Paul DE LA RICA indique que les chiffres présentés sont basés sur ce qui a été envoyé par la Faculté. L'augmentation votée dans le cadre de cette convention internationale ne posera aucun problème auprès du Rectorat, mais il conviendra de renvoyer à Madame Richard les éléments de modification afin de paramétrer correctement Parcoursup. D'autres augmentations sont notables, au sein du parcours Danse, du DEUST Médiation citoyenne, de la Licence de sciences sociales. Il existe quelques demandes d'augmentation de la part des composantes pour la Licence LLCR études arabes, la Licence LLCR langues et interculturalités de l'ensemble méditerranéen et oriental, la Licence musicologie, la Licence de théologie protestante et de théologie catholique pour le parcours d'enseignement à distance.

Mme Alexandra KNAEBEL demande si la capacité d'accueil du cycle préparatoire ECPM est connue.

M. Jean-Paul DE LA RICA répond que pour le cycle préparatoire intégré de l'ECPM, la capacité d'accueil proposée l'est à titre conservatoire. En effet, les négociations sont en cours avec la Fondation Gay Lussac.

Les capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvés à la majorité des votants.

20. Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025

M. Jean-Paul DE LA RICA indique qu'un certain nombre de demandes de baisse des capacités d'accueil peuvent apparaître : la majorité d'entre elles s'expliquent par la demande de la composante de pouvoir distinguer la capacité d'accueil totale et la capacité d'accueil de la plateforme Mon Master. L'année précédente, s'agissant de la première année de mise en œuvre de la plateforme, il n'existait pas de recul sur le nombre de candidatures présentées par ce biais, avec des situations qui se sont avérées très hétérogènes. Cette année, forts de ces constatations, certaines des composantes ont demandé des diminutions non pas de la capacité d'accueil totale, mais de la capacité d'accueil mentionnée sur la plateforme. La plateforme comportera une phase complémentaire ainsi qu'un phasage clair des différentes étapes. Ne pourraient participer à la phase de recours que les étudiants ayant reçu des réponses défavorables des phases principale et complémentaire.

Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que l'objectif est que la phase complémentaire de Mon Master soit close à la fin du mois de juillet. Toutefois, les arbitrages du ministère sont en cours.

Mme Rachel SCHURHAMMER s'interroge sur le différentiel entre la capacité totale d'accueil et la capacité présentée sur la plateforme Mon Master. Il est possible d'anticiper des redoublements sur la base des années antérieures, mais les demandes de césures semblent moins incertaines.

M. Jean-Paul DE LA RICA souligne qu'il est demandé d'anticiper par rapport aux années précédentes. Par contre, il existe un élément de risque, même si la plateforme permet le surbooking. Cet exercice est encore difficile, car il est délicat de quantifier le taux d'évaporation des candidats qui ne retiennent pas les propositions d'admission. Il est donc absolument indispensable que les formations et les commissions pédagogiques classent. La phase complémentaire est donc une bonne nouvelle.

Mme Eva LOUVET explique que les redoublements ont tendance à augmenter dans certaines formations. Il est donc logique de baisser légèrement les capacités d'appel sur la plateforme Mon Master.

M. Bruno TRESCHER souhaite savoir si la phase complémentaire permettra de fluidifier les recours au Rectorat, notamment pour éviter les étudiants qui étaient pris dans une formation, mais souhaitaient être acceptés dans une autre.

M. Jean-Paul DE LA RICA rappelle que ce point a été systématiquement abordé dans chacune des instances et remonté comme élément à éviter. Il n'existe pas de certitude à ce sujet, mais il semble difficile de superposer les trois calendriers sans modification du corpus réglementaire.

M. Charles LESECQ propose des votes scindés : un vote groupé pour ce qui ne pose pas problème et un vote détaillé pour ce qui pose question.

20.1. Faculté des sciences du sport

M. Jean-Paul DE LA RICA indique que la seule demande de baisse de capacité d'accueil enregistrée concerne le parcours Entraînement, Sport et Santé de la mention STAPS Entraînement et optimisation de la performance : baisse de capacité de 28 à 23 places sur la plateforme Mon Master et de la capacité totale de 30 à 25. La justification tient à l'ouverture à l'apprentissage, dont les étudiants doivent faire l'objet d'un suivi pédagogique particulier.

M. Fabrice FAVRET ajoute que la Faculté des sciences du sport connaît un nombre d'enseignants limité, ce qui nécessite ce type d'arbitrage. Pour continuer d'assurer une qualité pédagogique, cette baisse de capacité s'avère indispensable. Pour l'année 2023/2024, 22 étudiants sont inscrits dans ce Master et il convient de tenir compte des demandes des Recteurs.

Le vote a été scindé en deux à la demande des élus :

Le quorum n'étant pas constaté pour ce vote, il sera procédé à une CFVU exceptionnelle en amont du CAC du 12 décembre. Pour mémoire les résultats du vote étaient les suivants : les capacités d'accueil du master parcours Entraînement, Sport et Santé ont recueilli 13 voix pour et 6 contre.

Les autres capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master sont approuvées avec 23 voix pour.

20.2. Faculté des arts

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.3. Faculté de chimie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.4. CEIPI

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.5. CUEJ

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.6. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.7. EM Strasbourg

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.8. ESBS

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.9. Faculté de géographie et d'aménagement

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.10. Sciences Po Strasbourg

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.11. INSPE

M. Jean-Paul DE LA RICA indique que la baisse de capacité concerne le Master parcours Encadrement de missions éducatives et sociales, qui passe pour la plateforme Mon Master de 38 à 18 et pour la capacité totale de 40 à 18. L'argumentaire fourni par la composante souligne que le parcours EMS a fait l'objet une réingénierie en vue de proposer le M2 en apprentissage à partir de 2024.

Le quorum n'étant pas constaté pour ces votes, il sera procédé à une CFVU exceptionnelle en amont du CAC du 12 décembre. Pour mémoire les résultats des votes étaient les suivants :

Le vote a été scindé en deux à la demande des élus :

Les capacités d'accueil du master parcours Encadrement de missions éducatives et sociales ont recueillies 11 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

Les autres capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master ont recueilli 18 voix pour.

20.12. Faculté des lettres

M. Jean-Paul DE LA RICA indique que les baisses de capacité d'accueil concernent les mentions Lettres pour la Littérature française générale et comparée (baisse pour la plateforme uniquement), la Philologie classique (baisse pour la plateforme uniquement), le diplôme franco-québécois de Philologie classique

(baisse pour la plateforme, mais augmentation pour la capacité totale) et pour la mention Sciences du langage, dans le parcours Sciences du langage et sciences des données (baisse pour la plateforme comme la capacité totale, passant de 5 à 3).

Le quorum n'étant pas constaté pour ces votes, il sera procédé à une CFVU exceptionnelle en amont du CAC du 12 décembre. Pour mémoire les résultats des votes étaient les suivants :

Le vote a été scindé en deux à la demande des élus :

Les capacités d'accueil du master parcours Sciences du langage et sciences des données ont recueilli 12 voix pour et 6 contre.

Les autres capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master ont recueilli 18 voix pour.

20.13. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.14. Faculté de chirurgie dentaire

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.15. IPAG

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.16. Faculté de pharmacie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.17. Faculté de psychologie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.18. Faculté de sciences économiques et gestion

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.19. Faculté des sciences sociales

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.20. Faculté de théologie protestante

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.21. TPS

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.22. UFR mathématique et informatique

M. Jean-Paul DE LA RICA précise que la baisse des capacités d'accueil concerne la plateforme Mon Master. En revanche, une baisse significative est observée pour le parcours Actuariat : de 25 à 23 pour la capacité totale et de 25 à 4 pour la plateforme. L'UFR sollicite cette baisse, car l'ensemble des étudiants L3 inscrits en DUAS 1^{ère} année à l'Université ont un droit de passage d'office sur la première année du Master Actuariat, point que l'UFR n'avait pas signalé lors de l'adoption des capacités d'accueil de l'année précédente.

Le quorum n'étant pas constaté pour ces votes, il sera procédé à une CFVU exceptionnelle en amont du CAC du 12 décembre. Pour mémoire les résultats des votes étaient les suivants :

Le vote a été scindé en deux à la demande des élus :

Les capacités d'accueil du master parcours Actuariat ont recueilli 11 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

Les autres capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master ont recueilli 18 voix pour.

20.23. EOST

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.24. Faculté des langues

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.25. Faculté de physique et ingénierie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.26. Faculté de philosophie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.27. Faculté des sciences de la vie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.28. Faculté de théologie catholique

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

20.29. Faculté des sciences historiques

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2024/2025 sont approuvées à la majorité des votants (22 voix pour, 1 abstention).

21. Capacités d'accueil en 2^e année de 1^{er} cycle MMOP pour l'année universitaire 2024/2025

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que ces capacités d'accueil diffèrent, car elles sont définies conjointement avec l'ARS et l'Université de Franche-Comté.

Le quorum n'étant pas constaté pour ce vote, il sera procédé à une CFVU exceptionnelle en amont du CAC du 12 décembre. Pour mémoire les résultats du vote étaient les suivants : 18 voix pour.

22. Tarifs 2024/2025 et renouvellements des formations diplômantes proposées en formation continue - 1^{ère} vague – SFC

M. Dominique SCHLAEFLI souligne que pour certaines formations débutant en septembre 2024, le SFC doit établir des dossiers de financement dès le mois de janvier 2024. Les tarifs des formations continues diplômantes seront donc adoptés en deux vagues. Les augmentations supérieures à 5 % sont précisées : celle de l'EM abordée précédemment et celle d'un Master 2 en Génie industriel et production industrielle.

Mme Rachel SCHURHAMMER ajoute que dans les tarifs présentés, la Lpro est fermée l'année suivante et doit donc être retirée de la liste.

Le quorum n'étant pas constaté pour ce vote, il sera procédé à une CFVU exceptionnelle en amont du CAC du 12 décembre. Pour mémoire les résultats du vote étaient les suivants : 12 voix pour et 6 abstentions.

Conventions nationales

23. Convention de partenariat pour l'admission en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que cet institut de formation ne pourvoit pas l'ensemble des places disponibles : cette convention permet de proposer des places à des étudiants d'autres formations (Sciences pour la santé, dispensée par la Faculté des Sciences de la vie).

Le quorum n'étant pas constaté pour ce vote, il sera procédé à une CFVU exceptionnelle en amont du CAC du 12 décembre. Pour mémoire les résultats du vote étaient les suivants : 18 voix pour.

32. Divers

La prochaine séance ordinaire se tiendra au mois de janvier 2024.

La séance est levée à 16 heures 40.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite
Alexandra KNAEBEL